

**SAINT-HYACINTHE**

Complexe Synergia  
1395, rue Daniel-Johnson Est  
Bureau 600  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7Y6  
Bureau : 450 773.8445  
Montréal : 514 866.8445  
Télécopieur : 450 773.2112

**BROSSARD**

Le Square du Quartier Dix30  
Édifice Banque Nationale  
9160, boul. Leduc  
Bureau 320  
Brossard (Québec) J4Y 0E3  
Bureau : 450 462.3553  
Montréal : 514 866.8445  
Télécopieur : 450 462.7999

**SOREL-TRACY**

26, Place Charles de Montmagny  
Bureau 200  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7E3  
Bureau : 450 855.3669  
Montréal : 514 866.8445  
Télécopieur : 450 773.2112

etude@jurisylvestre.ca

www.jurisylvestre.ca

Saint-Hyacinthe, le 22 octobre 2018

*Par Purolator et par dépôt électronique*

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Hydro-Québec et Corporation d'Énergie Thermique Agricole du Canada  
Planification de l'audience  
V/D : R-4045-2018  
N/D : 15090-01

Me Dubois,

La présente fait suite à votre lettre du 19 octobre dernier relativement au dossier cité en tire.

À cet effet, vous trouverez ci-après les informations demandées afin de planifier l'audience débutant le 29 octobre prochain.

**1. Moyens préliminaires que la CETAC entend soulever, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire :**

Veillez prendre note que la CETAC n'entend soulever aucun moyen préliminaire.

**2. Temps requis pour la demande de reconnaissance des témoins experts de la CETAC :**

10 minutes pour chacun de ses témoins experts.

**3. Temps requis pour l'adoption et présentation de la preuve écrite de la CETAC :**

3 heures.

**4. Liste et qualification des témoins de la CETAC :**

- a) Benoit Laliberté, représentant de la CETAC;
- b) Yvan Beaudin, expert en agronomie;
- c) Louis Martin Dion ou Guillaume Proulx-Gobeil, experts en ingénierie;
- d) Gilles Poliquin, analyste;
- e) André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

**5. Temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et ceux des intervenants :**

45 minutes.

**6. Temps prévu pour l'argumentation :**

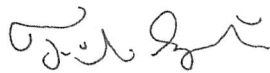
1 heure.

**7. Commentaires utiles au déroulement de l'audience :**

Veillez prendre note que le soussigné ne sera pas disponible le 6 novembre 2018, puisque sa présence est déjà requise devant un autre tribunal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**SYLVESTRE & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.**



**FRÉDÉRIC SYLVESTRE, avocat**

450 773-8445, poste 231  
fsylvestre@jurisylvestre.ca

FS/pb